



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 25826

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation particulièrement difficile que vivent les enfants sujets aux allergies alimentaires et les difficultés qui en résultent pour leurs parents. Un nombre croissant d'enfants est victime d'allergies alimentaires extrêmement graves ; l'absorption de substances telles que l'arachide et ses dérivés, le lupin, les fruits secs, les graminées, peut en effet déclencher une réaction immunitaire mortelle dans les cas extrêmes. Or, il semblerait qu'une telle pathologie ne soit pas reconnue officiellement comme maladie, avec ce que cela peut impliquer en termes d'absence de prise en charge financière des soins par la sécurité sociale. Les parents des enfants victimes de ces allergies (qui nécessitent un suivi médical régulier) doivent déjà affronter les difficultés d'intégration en milieu scolaire de leurs enfants et les exigences d'une vigilance de chaque instant. Il demande dès lors au Gouvernement de lui indiquer si une reconnaissance officielle de cette allergie alimentaire sévère comme maladie est prévue, ce qui est hautement souhaitable.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25826

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1195